



Document complémentaire à l'article
"Un « emprunt forcé » en 1795 - des pétitions à Bordeaux"

Jean Faget - restaurateur puis marchand d'estampes

Aux citoyens administrateurs du département de la Gironde

Citoyens

Je dus être étonné en apprenant par une lettre de la Municipalité que j'avais été taxé à vingt mille livres pour l'emprunt forcé. Je ne doute point que ce ne soit une erreur de votre part qui n'a existé que par des rapports faux et perfides dictés par la haine et la vengeance. Mais je suis convaincu, citoyens qu'au sitôt que vous reconnaîtrez votre erreur vous vous empresserez de la réparer et pour cet effet je pense qu'il ne faut que vous faire connaître votre erreur vous vous empresserez de la réparer et pour cet effet je pense qu'il ne faut que vous faire connaître quel fut et quelle est maintenant ma position. Lisez et Jugez

En quatre vingt douze j'établis en face du Bureau des Places un restaurant ; environ un an après la première réquisition ce fut et beaucoup de jeunes gens partirent faute de moyens sans me payer; à la suite de cela vint la disette des comestibles ; Je fus donc forcé de changer d'état puisque celui que j'exerçais non seulement ne pouvait point suffire à me faire vivre, mais encore me constituait en des dépenses considérables, ce qui fut cause que je vendis mon fonds pour établir une boutique de pâtisseries et un entrepôt de tabac; mon établissement se montait alors à quarante et quelque mille livres ayant payé les différentes marchandises que j'avais au plus haut prix. Je pouvais en devoir à cette époque douze à quinze mille; et ce fut peu de jours après que la loi du maximum fut décrétée laquelle réduisit mes deux fonds à moins de la valeur de ce que je devais.

Je pris des arrangements avec mes créanciers qui témoins de ce malheureux événement acceptèrent en partie les marchandises qu'ils m'avaient vendues. Peu de jours après je vendis encore une fois mon fonds pour la même raison que j'avais vendue le premier. Je vendis de plus quatre échappes que j'avais situées place fondaudege; j'achevais de payer mes dettes. et je partis pour Paris emportant avec moi tout ce que je possédais dans le monde consistant en vingt deux mille livres en assignat, arrivé à Paris j'achetais beaucoup d'objets relatifs à la Révolution tel que des gravures livres d'instruction publique & je revins à Bordeaux dans l'intention d'établir un magasin de estampes emportant avec moi celles que j'avais achetées en feuille, ce que je fis à mon arrivée. Je commençai d'abord par vendre des images. En attendant environ cinq cent gravures encadrées qui devaient me parvenir par les rouliés. Mais une par suite de mes événements malheureux la lettre de voiture se perdit en route; mes caisses furent déposées au milieu des bureaux de la douane - et ce ne fut que sur les renseignements qui me furent donnés par un commissionnaire que je les trouvai dans cette situation; elles furent ouvertes en présence de Duprat Ntre, de Filliatre et St Sauveur, témoins que tout ce qu'elles contenaient était entièrement pourri, voilà donc encore une fois un nouvel établissement manqué, et toujours perte sur perte, toujours malheureux de plus en plus. Je tombe malade et reste sept mois dans mon lit; il y a environ trois que je puis me servir de mon industrie, qu'il me soit permis de demander quelle pourrait être celle d'un homme qui au sortir de son lit devait plus de douze mille

livres et qui ne possédait quelques livres et des gravures republicaines que personne n'achète; trois grande caisse suffiront je pense pour prouver que ce que je dis est dans la plus exacte vérité; je suis tenté de croire qu'une seule opération que je viens de faire a donné lieu a la bonne opinion que l'on parait avoir eu de ma fortune, qu'il me soit permis de vous la retrasser, cela suffira pour vous convaincre que vous avez peutetre eu tort de ne imiter les commissaires de beaucoup de sections qui craignant de commaitre quelque injustice se sont adressés aux personnes meme qu'ils connaissait a peu pres devoir etre rengés dans l'une des clases de l'emprunt forcé Sens doute qu'en pareil cas tout le monde en general veut etre pauvre Mais l'homme clair voyant ne cède qu'a l'evidance et ce laisse difficilement tromper par le riche egoïste qui ne se couvre du mentau de la pauvreté que pour consserver sa fortune et ce metre a labris de faire par un espese de sacrifice; il y a environ quinze jours que croyant faire une bonne affaire jachetais pour trois cent mille livre et dix louis en argent de tableaux au Cen Milliau pour les payer le Cen Astruc me presta cent quarante mille livres et 6 louis en numeraire j'avais alors et cetait le plus clair de ma fortune quatre tonneaux de vin du creux de Bergerac. Je ne peux terminer avec le vendeur de tableaux qu'en lui cedant deux tonneaux; je cedes aussi les deux autre en Cen Astruc. Je vendis ausi les plus beaux de mes tableaux cent six mille livre jachevai de payer ce dernier. Jay acheté depuis au Cen Moutardier un fond de librairie concistant a environ 1500 volume et quelque planche pour la somme de cant quatre vingt mille livre sur aquelle jay payé un acompte de soixante mille francs de sorte que je ne dois cent vingt mille livres

Depuis les fets que je viens dexposer j'avais lieux de croire qu'on ne m'aurait pas meme compris dans la 12e classe; un pere de femmille qui sans avoir aucun immeuble entretient par sa seule industrie et par son travail un menage de huit personnes tout le monde sait que jay a ma charge toute la femmille de mon epouse cet a dire un beau perre et une belle soeur infirme et une jeune orpheline qui tous serait reduit sans moi a la plus afreuse misere. L'un des enfant de mon beau-pere, le seul qui eut pu lui etre utile etait au frontiere depuis le commencement de la Revolution - Citoyens vous reconnaitrés sans doute que l'homme qui ce trouve dans une semblable position ne peut etre rengé dans aucune des clases de lenprunt forcé; cest le veux de la Loi son Esprit que jinvoque dans cette circonstence.

Je defie qu'il puisse exister aucun citoyen qui puisse prouver et ausi affirmer que les fets que je vien dalleguer ne sont pas dans la plus exacte verité.

En consequence le petitionnaire conclut a ce qu'il soit entièrement déchargé de l'enprunt forcé attendu qu'il ne possede aucun immeuble et que toute sa fortune consiste en la faible vente journallière de quelques tableaux et de quelque livre, ce qui suffit à paine pour faire exister sa nombreuse femmille.

Salut & fraternité

J Faget fils

Remarque : On ne sait ce qu'ont conclu les commissionnaires. Par contre la suite de son histoire est partiellement connue : il a trouvé sa voie dans les papiers peints et son affaire a connu une certaine prospérité.